

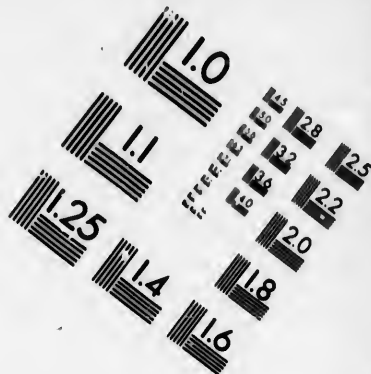
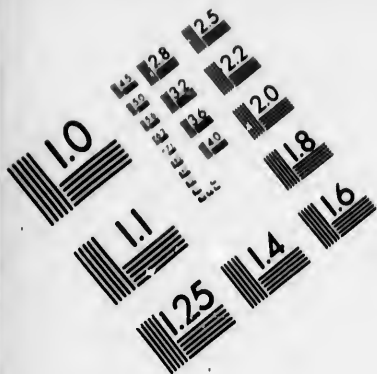
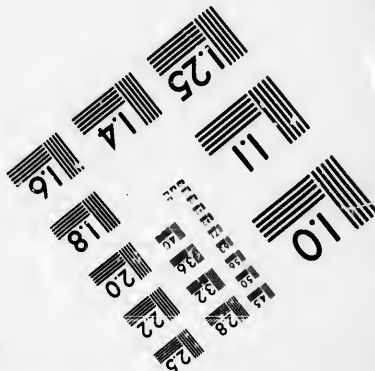
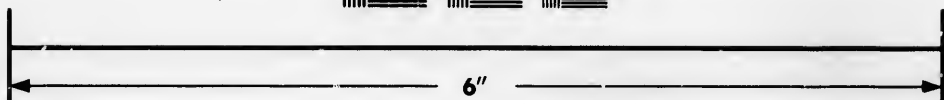
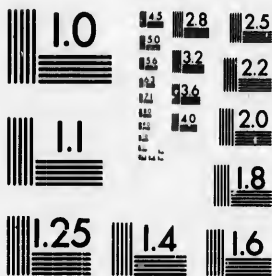


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

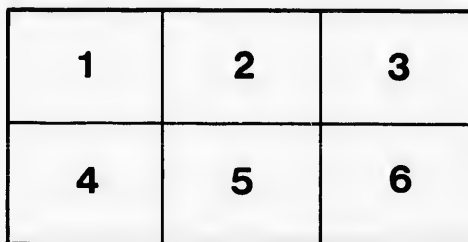
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

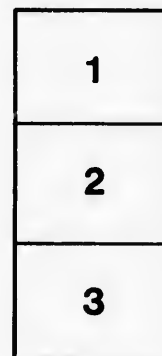
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



OBSERVATIONS

SUR UN

MÉMOIRE EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 1862,

PRÉSENTÉ A

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL PAR LES MEMBRES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE
ET DE CHIRURGIE DE LA MÊME VILLE.

(Communiqué à l'Université Laval au mois de juillet 1863.)

1. Les auteurs du *Mémoire* se plaignent que c'est un *parti pris*, à l'Université Laval, de ne pas accorder d'affiliation à une succursale quelconque à Montréal.

Examinons les faits. Cette affiliation a été demandée deux fois, et deux fois l'Université s'est crue obligée de ne pas l'accorder. Voyons si elle a eu ses raisons.

En novembre 1860, le Recteur communiqua au Conseil Universitaire une lettre par laquelle l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal demandait à être affiliée. Le Conseil chargea le Recteur de demander au Président quels avantages on désirait obtenir, et comment était constituée cette Ecole qui demandait à être affiliée.

On demanda purement et simplement que l'Université Laval accordât des diplômes aux élèves de l'Ecole de Médecine, « afin de pouvoir, par ces titres, mettre ces élèves à l'abri d'un examen devant les examinateurs provinciaux. » Du reste, rien ne serait changé dans la constitution et dans les règlements de l'Ecole.

Le Recteur fut chargé de faire la réponse suivante qui résume les raisons du refus de l'Université Laval.

9 janvier 1861.

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 décembre dernier. Elle » m'est arrivée juste assez tôt pour être soumise au Conseil Universitaire dans sa séance » mensuelle tenue le lendemain. Le délai nécessité par le Règlement pour toute » sure nouvelle m'a obligé de remettre ma réponse jusqu'à ce jour.

» Les membres du Conseil, dans la séance d'hier soir, sans renoncer à tout espoir » d'en venir à un accord définitif sur les conditions d'une affiliation, m'ont chargé de » vous exposer les difficultés qu'ils y entrevoient.

» D'après votre lettre, deux sessions de six mois, passées chez vous, suffisent à la
 » rigueur pour suivre tous les cours exigés par la loi ; ici nous exigeons quatre années
 » de neuf mois et demi. Deux examens sont requis par vos statuts ; nos règlements en
 » exigent douze, sans compter ceux de la Licence et du Doctorat : tous ces douze exa-
 » mens doivent avoir été suivis de la note *bien* ou *très-bien*, pour qu'un élève puisse avoir
 » la permission de se présenter à l'examen spécial pour la Licence. En outre, nous
 » n'accordons la Licence qu'à ceux qui ont fait un cours complet d'études classiques et
 » ont obtenu le degré de bachelier-ès-arts. Quant à ceux qui n'ont obtenu que la simple
 » *inscription* à la fin de leurs études classiques, nous ne les laissons pas aller plus loin
 » que le Baccalauréat dans les facultés de Droit et de Médecine. Ceux qui n'ont point
 » fait un cours d'études et qui néanmoins ont été admis *légalement* à l'étude de la Méde-
 » cine, sont ici admis à suivre les cours ; mais ils n'ont ni les privilèges, ni même le nom
 » d'*élèves*.

» Comme vous le voyez, les conditions auxquelles nous accordons des diplômes à nos
 » propres élèves, sont assez rigoureuses. Aussi, jusqu'à présent, le nombre des Lieeu-
 » ciés en Médecine est-il bien restreint. La plupart de ceux qui ont étudié ici se sont
 » présentés devant le bureau des examinateurs nommés par le gouvernement.
 » Vous concevez qu'après ces réflexions, il nous semble assez difficile d'accorder des
 » diplômes à vos élèves à des conditions toutes différentes de celles que nous exigeons
 » des nôtres.

» Quelque confiance que nous ayons dans le zèle et l'habileté des professeurs de votre
 » École et quelque désir que nous ayons de vous accorder votre demande, la seule diffé-
 » rence de ces conditions nous paraît un obstacle au but que nous nous proposons, qui
 » est d'élever autant que possible le niveau des qualifications requises pour l'étude de la
 » Médecine, de forcer les élèves à des études longues et sérieuses, et enfin de donner à
 » nos diplômes une valeur morale proportionnée aux difficultés à vaincre pour les obtenir.

» Je me ferai un plaisir et un devoir de soumettre au Conseil les suggestions que vous
 » croiriez à propos de faire pour surmonter cette difficulté. »

L'École de Médecine invitée à faire ses suggestions pour surmonter la difficulté, n'en
 présenta aucune.

2. Tel était donc l'état des choses avant le mois d'août 1862.

A cette dernière époque, nouvelle démarche de l'École de Médecine. Le tribunal
 auguste choisi par Mgr. de Montréal lui-même, avait donné gain de cause à l'Université
 Laval et déclaré inopportune la création d'une nouvelle université catholique. Mgr. de
 Montréal avait accepté le jugement : *Roma locuta est, causa finita est*, écrivait-il de
 Rome même aux supérieurs des Collèges de son diocèse.

Deux députés de l'École de Médecine vinrent exposer verbalement au Recteur la nou-
 velle demande que l'on avait intention de faire. Le Recteur les pria de mettre par écrit

leurs vues sur ce sujet; et, quelques jours plus tard, ils lui adressèrent la lettre rapportée dans le *mémoire*.

Les auteurs ont consigné dans leur mémoire la réflexion suivante, soulignée d'un bout à l'autre.

» *Tout le mois de septembre se passa sans réponse à la demande de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal par l'Université Laval, qui n'accusa pas même réception de la lettre des deux professeurs.* »

Ce n'était pas trop, ce semble, d'un mois tout entier pour réfléchir sur une démarche de la plus grande importance.

Mais n'avoir pas accusé réception plus tôt! En soi, c'est tout au plus un manque de formalité à peine digne d'être mentionné au milieu des graves intérêts que l'on discute.

Les régistres des facultés et ceux du Conseil Universitaire font foi que le Recteur, bien loin de chercher à retarder la solution de la question, se hâta de donner communication de la lettre à tous les membres des facultés et du Conseil, afin qu'à la première réunion ordinaire du 8 septembre, chacun fût prêt à discuter. Diverses résolutions furent proposées, puis renvoyées aux facultés pour leur avis, avant l'adoption définitive. Enfin, tout ayant été délibéré et mûri, une assemblée extraordinaire du Conseil chargea le Recteur de répondre. Comme cette réponse devait être négative, le Recteur crut faire une chose moins désagréable en allant lui-même à Montréal pour la donner aux messieurs qui avaient fait le voyage à Québec.

Au premier signe que ces messieurs donnèrent de leur désir qu'elle fût écrite, la réponse ne se fit pas attendre un seul jour.

Si c'est une faute d'avoir d'abord répondu verbalement, c'en doit être une aussi d'avoir fait une première demande verbale.

Cette seconde démarche de l'Ecole de Médecine renferme deux parties bien distinctes; il y a 1°. les *raisons* exposées verbalement et rapportées dans le *mémoire*; 2°. le *plan* d'affiliation consigné dans la lettre du 30 août 1862, reproduite aussi dans le *mémoire*. Nous commencerons par l'examen de cette lettre.

3. La lettre du 30 août 1862 expose d'abord la constitution de l'Ecole de Médecine et le temps d'étude qu'elle exige de ses élèves, puis elle continue :

« Notre École, pour le moment, désire conserver la même position. Mais si elle devenait affiliée à l'Université Laval, elle se joindrait bien cordialement à elle pour obtenir de la Législature Provinciale, le changement de la loi ci-dessus indiquée, et mettre les études sur le même pied que dans cette Université. »

» Quant au nombre d'examens que cette dernière demande, il serait probablement facile d'en venir à un *entendement* par des concessions mutuelles. »

» Pour ce qui regarde l'examen final, ou celui devant le bureau des examinateurs provinciaux, notre École désire instamment qu'il soit subi par tous les jeunes gens qui

» voudraient pratiquer la Médecine dans le Bas-Canada, qu'ils fussent ou non, nantis
» d'un diplôme préalable »

Si nous avons bien compris, la demande écrite de l'Ecole de Médecine se réduisait à ceci :

1°. Affiliation immédiate de cette institution, malgré la différence entre sa constitution et celle de la faculté de Médecine de l'Université.

2° Promesse implicite de la part de l'Université de diminuer le nombre de ses examens.

3° Obligation à l'Université de faire tous les frais et les démarches nécessaires auprès des autorités civiles pour obtenir à l'Ecole de Médecine la permission de donner plus de leçons que le *minimum* fixé par la loi et par sa charte, afin de pouvoir y mettre les études sur le même pied que dans l'Université Laval.

4°. Coalition pour faire abolir le privilège que la loi accorde aux gradués d'être admis à la pratique sur la simple présentation de leur diplôme.

Comme on le voit, il y a des différences notables entre cette seconde demande d'affiliation et celle qui avait été faite en 1860. Cependant, au fond, le résultat devait être le même pour l'Université Laval, qui se serait trouvée encore placée dans une assez singulière position si elle y eût acquiescé. Nous en verrons la preuve bientôt.

4. Examinons les raisons exposées verbalement au Recteur par les députés, *mais avec peu d'espoir de réussite*, dit le mémoire.

Les députés firent remarquer « que l'affiliation serait avantageuse même pour l'Université-Laval, en ce qu'elle lui donnerait de l'extension, en la rendant, pour ainsi dire, provinciale. »

Suivant nous, pour que l'Université Laval soit provinciale, il faut deux conditions : 1°. qu'elle soit *accessible* à tous les jeunes gens de la province, sans privilèges spéciaux pour ceux d'une localité particulière, et *suffisante* pour leur fournir à tous l'instruction qu'ils demandent ; 2°. qu'elle soit reconnue comme telle par les autorités et par le public.

Or l'Université Laval ne remplit-elle pas ces conditions ?

N'est-elle pas accessible à tous les jeunes gens admis légalement à l'étude du Droit et de la Médecine ? Ne suffit-elle pas, et bien au delà, à tous les besoins présents de la jeunesse catholique de la province ?

Lord Elgin et son ministère ne voulurent conseiller au Gouvernement Impérial l'érection de l'Université Laval qu'après s'être assurés « que l'on se proposait d'étendre à tout » le Bas-Canada les avantages attendus, et que l'on pouvait espérer une coopération » dans les autres parties de la province. »

Le comité du Conseil Exécutif, chargé d'examiner la question, fit un rapport favorable motivé sur « *the justice and propriety of securing to the numerous and important body of Catholics in Lower Canada, the benefit of a University, which they have been until now deprived of.* » «—La justice et la convenance d'accorder au corps nombreux et impor-

» tant des catholiques du Bas-Canada, les avantages d'une Université dont ils ont été privés jusqu'à présent. »

Les mandements et les circulaires publiés à cette occasion, expriment la même pensée. Mgr. l'Archevêque l'appelle une *œuvre nationale et religieuse*. Mgr. de Montréal commence ainsi : « *Nous avons donc enfin une université catholique....* » Plus loin il dit : « *Notre jeune Université....* » Mgr. de Saint-Hyacinthe range l'érection de l'Université Laval parmi les faits religieux qui intéressent son diocèse. Mgr. des Trois-Rivières la regarde comme un bienfait qui mérite la reconnaissance de son diocèse et du pays tout entier.

L'Université Laval était donc reconnue comme *provinciale* longtemps avant que l'on songeât à lui offrir un moyen de devenir, *pour ainsi dire, provinciale*.

5. Les députés firent remarquer « Qu'il serait facile de former à Montréal un bon *conseil universitaire*, en ayant soin de mettre à sa tête le digne évêque du diocèse. »

» Que quoique l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal parût agir seule, néanmoins ils demandaient une affiliation pour tout le diocèse de Montréal.

» Qu'une succursale de l'Université de Québec, si elle leur était accordée, serait *entièrement* sous le contrôle de notre évêque ; que, par conséquent, elle aurait toutes les garanties possibles de catholicité.... Que, du reste, ils avaient parmi eux tous les éléments nécessaires à la formation d'une université catholique.... »

En rapprochant ces différentes parties du mémoire, on peut voir facilement que l'on voulait en réalité une université complète.

1°. *Affiliation pour tout le diocèse de Montréal*, c'est-à-dire, des divers établissements de théologie, de droit, de médecine et des arts. 2°. *Eléments nécessaires* à la formation d'une université. 3°. *Conseil universitaire*, offrant dans son chef toutes les garanties possibles de catholicité ; et, par conséquent, n'ayant besoin d'autre lien de dépendance que la nécessité d'emprunter le nom de l'Université-Laval pour pouvoir donner des diplômes ayant une valeur légale.

Il y aurait eu dans l'Université Laval deux conseils universitaires : l'un à Montréal, l'autre à Québec. Leurs vues auraient pu être différentes et opposées, et, tout en convenant du même plan d'études, la part d'autorité de chacun aurait nécessairement introduit dans la pratique des différences notables.

Nous avons cru et nous croyons encore que consentir à ces propositions, c'aurait été non seulement reconnaître cette seconde université que nous avons combattue, mais la faire nous-mêmes ; c'aurait été détruire par le fait toutes les raisons exposées par nous et trouvées bonnes par le Saint-Siège.

6. « La nécessité pressante pour Montréal de posséder au moins une succursale. »

Le mémoire, en différents endroits, assigne deux raisons de cette nécessité. Voici la première :

» Les citoyens catholiques de Montréal ont vu avec beaucoup de peine qu'ils ne pouvaient, au moins pour le moment, obtenir la formation d'une Université Catholique dans le sein de leur grande et belle cité, et ils ont été d'autant plus peinés qu'ils regardaient l'existence de ce corps comme absolument nécessaire à la direction du haut enseignement donné dans les différentes maisons qu'ils possédaient déjà.

» Parmi ces maisons, aucune ne ressent aussi fortement la privation de ce corps universitaire que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal. »

Jusqu'en 1837, la grande et belle cité de Londres envoyait ses enfants prendre leurs degrés à Oxford ou à Cambridge. Liverpool et Manchester font encore de même. Les évêques de la Belgique ont fondé leur Université Catholique dans la petite ville de Louvain, et ne songent pas à en avoir une chacun dans sa ville.

Quant à la *direction du haut enseignement*, nous avons peine à croire que tous ces établissements de Montréal aient marché jusqu'ici sans direction religieuse, ou scientifique, ou littéraire.

7. La seconde raison qu'assigne le mémoire, de la nécessité d'une succursale à Montréal, est le danger que courent tant de jeunes catholiques en fréquentant l'université protestante de cette ville.

« Ces jeunes gens vont au Collège McGill pour y obtenir leurs degrés plus promptement qu'ailleurs, et aussi parce qu'ils ne peuvent se les procurer à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

» Nous devons ajouter que quelques-uns choisissent le Collège McGill, parce qu'ils peuvent y faire leurs études médicales sans avoir fait des études classiques complètes, et sans être obligés de subir devant le bureau médical des examinateurs provinciaux, un examen préalable qui constate qu'ils ont fait ces études. »

Le mémoire ajoute immédiatement :

« Si nous avions une université pour nous, par un *entendement* avec celle de Québec, nous pourrions empêcher beaucoup de ces graves inconvénients pour notre jeunesse, tout en lui offrant les moyens de s'instruire fortement dans les différentes professions qu'elle voudra embrasser. »

En signalant de cette manière la cause du mal et en proposant l'établissement d'une autre université, qui s'entendrait avec celle de Québec, le mémoire semble indiquer la nature du remède qu'il voudrait y appliquer.

Il faut opposer diplôme à diplôme, lutter de promptitude à accorder les degrés, n'exiger des candidats à l'étude que le strict nécessaire et tâcher ainsi de soustraire nos jeunes catholiques à l'examen devant le bureau provincial.

Quand on aura ainsi détruit une à une toutes les raisons qui attirent les jeunes catholiques vers l'université protestante, ils viendront à l'université catholique.

Ce système pour être efficace, devra être poussé jusque dans ses dernières consé-

quences. Les deux universités catholiques auront beau s'entendre entre elles sur les qualifications à exiger des candidats à l'étude ou aux diplômes, elles manqueront sûrement leur but si elles veulent accorder à leurs élèves moins de liberté et moins de facilité que l'université protestante.

8. Mais, dira-t-on, est-ce qu'il ne faut compter pour rien la foi et la moralité des élèves ? Du moins, dans une école catholique, ces deux grands biens seront sauvegardés.

Quand deux choses sont nécessaires, gardons-nous d'exalter l'une aux dépens de l'autre. On nous blâmerait si nous ne tenions qu'à la science, et l'on aurait raison. Par contre, nous ne pouvons approuver la doctrine qui n'exige que la foi et la moralité là où la science est aussi nécessaire ; et il serait difficile, croyons-nous, de démontrer que nous avons tort.

Nous appelons de tous nos vœux l'union de l'une avec l'autre. Les sacrifices qu'a faits l'Université Laval, montrent combien l'une et l'autre lui sont précieuses. Nous allons voir quel moyen elle propose pour sauvegarder en même temps l'une et l'autre.

9. Quelle est donc, suivant nous, la cause de tout le mal dont on se plaint ? Etudier la cause du mal, est le premier pas à faire pour trouver le vrai remède.

La source de tout le mal gît dans la coupable négligence de certains parents catholiques qui, pour divers motifs, envoient leurs enfants dans des établissements où ils courent de grands dangers.

Faiblesse des uns, qui laissent leur fils libre de choisir l'institution qui lui offrira, non pas le plus de garanties pour sa foi et sa moralité, non pas un programme plus long, plus difficile, et partant plus utile ; mais plus de liberté, moins d'études et de contrainte ! Il n'est pas étonnant que, laissés libres de choisir, plusieurs de ces quarante jeunes catholiques dont parle le mémoire, aient fait leur choix sans se préoccuper de périls qu'ils ne soupçonnaient guère et d'inconvénients qu'ils redoutent encore moins pour eux-mêmes et pour la société entière.

Avarice d'un bon nombre, qui, pour ménager quelques piastres, risquent l'avenir, la foi et les mœurs d'un jeune homme.

Ignorance de quelques-uns, qui se laissent facilement persuader par leurs enfants, que le danger n'existe point et que les avantages en temps, en argent et en degrés sont beaucoup plus grands.

Que l'on scrute bien les raisons qui ont conduit à McGill ces quarante jeunes canadiens français, et l'on trouvera toujours quelqu'un, sinon plusieurs, de ces déplorable motifs.

10. Maintenant nous permettra-t-on de demander comment et par qui doit venir le remède à ce mal ?

Si quarante parents catholiques demeurent des années entières dans leur coupable négligence, et compromettent leur salut et celui de leurs enfants, à qui la conscience, la société et la religion en demanderont-elles compte ? Est-ce à l'Université Laval qu'est

dévoit la charge d'instruire les parents de leurs devoirs, de les avertir du danger qu'ils courent, eux et leurs enfants ?

Supposons à Montréal une succursale, ou une nouvelle université catholique, il faudra toujours en venir ou bien à lutter contre l'université protestante par la facilité à donner des diplômes, ou bien à attaquer le mal dans sa source en faisant comprendre aux parents le devoir qu'ils ont à remplir.

L'expérience nous apprend quel succès on peut espérer. Nous avons constaté qu'il avait souvent suffi d'un bon conseil pour déterminer les parents, ou même les enfants, à éviter le danger. Nous pourrions nommer tel collège, d'où il est venu à Québec jusqu'à treize élèves à la fois, tandis qu'autrefois il en venait à peine un seul.

11. A propos du mémoire que nous examinons, on nous a posé le dilemme suivant :

On bien l'Université Laval peut remédier au mal, et alors que ne le fait-elle ? Ou bien elle ne le peut, et, dans ce cas, pourquoi veut-elle empêcher les autres de le faire ?

Nous répondons en niant la disjonctive : car, entre pouvoir absolument, et ne pouvoir pas absolument, il y a un moyen terme, qui est de pouvoir avec la concours d'autres personnes, et de ne pouvoir pas sans ce concours. Or telle est la position de l'Université Laval.

Le Séminaire de Québec, pressé de se charger de la fondation d'une université catholique en Canada, n'eût jamais osé l'entreprendre, s'il n'eût eu l'assurance d'un concours actif ; car, sans cela, il ne pouvait compter réussir.

Il n'a reculé devant aucun sacrifice pour répondre à la confiance qu'on avait bien voulu reposer en lui. On lui a reproché plutôt *l'excès* que le défaut... trop de qualifications, trop d'épreuves pour les degrés, trop de surveillance, un plan trop vaste... Ces reproches, qu'il ne s'agit point de discuter ici, prouvent une chose, savoir, que le Séminaire de Québec a fait au moins sa part dans l'œuvre commune.

12. Ce n'est pas seulement en faveur de l'enseignement et de la moralité des élèves, que le Séminaire de Québec a fait de grands efforts ; il accorde encore des secours considérables en faveur des ceux qui sont peu favorisés de la fortune. Il donne chaque année vingt demi-pensions gratuites ; les professeurs en paient deux ; d'autres bienfaiteurs en fournissent quelques-unes.

Si à ces secours l'on ajoutait seulement la dixième partie de ce que coûtera en personnel, en constructions, en bibliothèques et en musées, la nouvelle université catholique, l'on aurait de quoi payer une pension entière gratuite à ces quarante jeunes gens qui sont allés à McGill pour gagner du temps et s'épargner quelques plâtres.

13. Le mémoire fait un dernier reproche à l'Université Laval.

» L'Université Laval, dit-il, se montre beaucoup plus sévère pour nous, que ne l'est » pour l'université protestante de Québec, ou *Institution Morrin*, l'Université de McGill

» Collège, puisque cette dernière vient d'accorder à sa jeune sœur de Québec tous les privilèges universitaires qu'elle posséda, »

» Bien que cette *Institution Morrin* ne fasse que de naître, bien qu'elle ne connaisse pas encore le nombre de ses élèves, qu'elle n'ait pas encore ouvert ses cours, elle reçoit de suite, de Montréal, secours et assistance, ce qu'il lui faut pour lui donner une vigoureuse existence, »

» Exemple pour nous, qui, plus que les étrangers, avons besoin de nous rapprocher pour être forts, »

En s'affiliant le *Morrin College*, l'Université McGill, bien loin de donner l'exemple à l'Université Laval, ne fait au contraire que suivre l'exemple de celle-ci. Ce *Morrin Collège* n'est autre chose qu'un collège où l'on enseigne les matières exigées pour le Baccalauréat-ès-arts. Il n'y a ni faculté de Droit, ni faculté de Médecine pour le moment. Cela étant, il est tout naturel que l'Université McGill affilie cet établissement, qui, loin de lui faire concurrence, lui prépare au contraire des élèves pour les facultés de Droit et de Médecine.

Voilà dix ans que l'Université Laval travaille pour arriver au même but, en cherchant à s'affilier autant de collèges que possible. Cette affiliation sera un moyen puissant de remédier au mal dont on se plaint. La nombreuse jeunesse qui étudie dans nos collèges se familiarisera peu à peu avec l'Université Laval, et, au sortir du collège, elle y viendra tout naturellement.

14. Avant de terminer, nous relèverons une inexactitude assez notable du mémoire. On y affirme que parmi les quarante jeunes canadiens qui ont fréquenté l'Université

McGill, douze à treize sont de l'Université Laval et plusieurs de Québec même.

Au lieu de treize, il y en a tout juste six qui ont étudié quelque temps à l'Université Laval. Ce sont MM. Dubuc et Delvecchio de Montréal, Brodeur de Yaremnes, Rainville de Sainte-Marie de Monnoir; Blanchet de Saint-Pierre rivière du Sud, et Bender de Québec. Tous ces messieurs sont partis de Québec dans l'intention bien arrêtée de gagner six mois sur le temps voulu par la loi et par nos règlements.

REMARQUES

sur les Observations présentées à Mgr. Bourget, évêque de Montréal, sur le projet d'affiliation des collèges classiques à l'Université Laval.

L'auteur des *Observations*, après avoir résumé le projet d'affiliation, divise la matière en deux parties : 1° avantages, 2° inconvénients du projet.

I. *Avantages*. 1° Les élèves ne seront pas tenus de se transporter à Québec pour y subir les examens communs à tous les collèges affiliés ; 2° certains professeurs de ces collèges pourront être promus sans examens au grade de Maître-ès-Arts.

L'auteur ne compte pour rien : 1° l'émulation que ces concours annuels peuvent faire

naître dans les collèges affiliés. Nous en appelons avec confiance au témoignage des supérieurs des collèges affiliés ; quoique l'affiliation compte à peine une année d'existence, elle a déjà produit de grands fruits. 2° Le résultat final de ces concours, qui sera de préparer et de disposer insensiblement les jeunes catholiques à fréquenter l'université catholique. Sur ce dernier point, l'auteur des observations ne se contente pas de garder le silence comme sur le premier, mais il se montre incrédule. L'expérience est encore ici en notre faveur. 3° L'élévation et le maintien du niveau des études classiques. Il est tout naturel que les supérieurs des collèges et les professeurs tiennent à ce que leurs élèves brillent dans ces concours annuels ; ils feront donc de plus grands efforts pour arriver à ce but. Quoiqu'il en soit, le devoir suffit absolument pour les engager à faire leur possible, on ne peut regarder que comme un bien et comme un avantage, tout motif nouveau qui vient s'y joindre.

II. Le chapitre des *inconvenients* est beaucoup plus long dans les *Observations*.

1°. « Pour les élèves : obligation de subir des examens dont ils n'éprouvent ni le besoin ni le désir ; humiliation *aux yeux en quelque sorte du pays*, s'ils ne réussissent point ; exclusion de la philosophie pour tout rhétoricien qui échouerait. »

Si ces concours sont propres à rendre les études plus fortes, à faire travailler les élèves avec plus de soin et d'ardeur, nous ne voyons pas qu'il faille s'en passer pour complaire au désir de quelques élèves incapables ou nonchalants. A ceux qui n'ont pas besoin de l'Inscription ni du Baccalauréat, il suffit que le concours leur soit utile d'une autre manière.

La chute humiliante *aux yeux en quelque sorte du pays*, est une chimère. Il ne s'agit pas de publier sur les journaux les noms des candidats malheureux. L'élève qui, dans une longue liste de prix reproduite par tous les journaux, n'obtient pas le plus petit *accessit*, fait une chute bien autrement humiliante.

Quant à l'exclusion de la philosophie, pour le rhétoricien qui échoue dans l'examen, le projet primitif d'affiliation a été modifié de manière que dans des cas particuliers, dont le supérieur de chaque collège est le seul juge, un candidat malheureux puisse être admis à entrer en philosophie.

2°. Inconvénients pour les *collèges* : perturbation dans le plan d'études. « Il est d'usage dans certains collèges, de faire subir un examen spécial sur les matières vues dans le courant de l'année ; mais comment préparer les élèves de rhétorique à cet examen spécial du collège et à l'examen plus général de l'Université. »

Le mot *perturbation* nous semble beaucoup trop fort. Les deux examens dont il est ici question ne sont point opposés l'un à l'autre de telle sorte qu'il faille négliger l'un pour préparer l'autre. Au Séminaire de Québec, l'examen universitaire est obligatoire depuis six ans. Les élèves de rhétorique subissent un examen spécial sur les auteurs traduits dans la seconde partie de l'année. Les autres matières sont comprises dans

examen général de l'Université. On ne s'est pas aperçu qu'il y eût pour cela *perturbation* dans le plan d'études. La manière de s'assurer du travail et du progrès des élèves est un peu différente, mais le *plan d'études* est resté le même. On s'est aperçu que les élèves travaillaient beaucoup plus, voilà tout.

3e. Lourdes charges imposées aux *professeurs* : déplacements, surveillance des examens, correction des devoirs.

Un petit voyage dans l'année n'est pas une lourde charge. L'absence d'un professeur durant trois jours n'est pas chose rare, ni grave. Comment fait-on en cas de maladie ? D'ailleurs, les classes de philosophie et de rhétorique sont vacantes à cause de l'examen : voilà donc deux professeurs libres, pour un que le Recteur demande.

La surveillance des examens est moins difficile qu'une classe ou qu'une étude ordinaire.

La correction des devoirs, avec un jury pour chaque espèce, ne prendra pas deux jours.

» 4e. La correction et l'appréciation des devoirs par des jurys composés de professeurs de différents collèges, ne donnera-t-elle pas lieu à des *difficultés d'un autre genre* ? »

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas été aussi explicite sur ce point que sur les autres. Ces *difficultés d'un autre genre* sont un terme bien vague qui laisse à peine percer la pensée de l'auteur.

Est-ce la sévérité, ou la facilité, ou la partialité, qu'il craint ? Toutes les précautions sont prises pour y obvier : on les a même taxées de *minutieuses* ; mais l'Université n'a pas cru pouvoir trop faire pour éviter ces difficultés.

III. « L'affiliation ne fait disparaître aucun des obstacles qui empêchent les étudiants » en Droit ou en Médecine d'aller à l'Université..... Le seul qu'elle semblerait écarter » serait la nécessité de l'Inscription ou la difficulté de l'obtenir ; mais elle fait, dans la » réalité, tout le contraire ; car maintenant un certificat d'études suffit à un élève pour » obtenir l'Inscription, et, après l'affiliation, il ne suffira plus. »

« Quant à l'obstacle élevé par les avantages matériels locaux, qu'un grand nombre » d'étudiants trouvent à Montréal, et qu'ils préfèrent, à tort ou à bon droit, aux avantages qu'ils trouveraient dans l'Université Laval, le projet d'affiliation le laisse intact.

Quand une chose bonne en soi éprouve des obstacles divers, il nous semble qu'il ne faut pas rejeter un moyen qui lève un de ces obstacles, sous prétexte qu'il laisse les autres intacts. L'affiliation tend *directement* à attirer les élèves vers l'Université Catholique, comme nous l'avons vu et comme l'expérience le démontre, et par là même à lever *indirectement* tous les obstacles ; car, du moment que l'on veut tout de bon une chose, on cherche et souvent on trouve le moyen de surmonter les obstacles qui s'y opposent.

L'affiliation abolit le privilège de l'Inscription sur simple certificat, parce qu'elle fait cesser la raison de cette dérogation temporaire à la règle générale. Les élèves capables y trouveront leur compte par l'impulsion que les concours donneront à leurs études et s'ils en murmurent tout haut, ils s'en réjouiront au fond du cœur. Quant aux incapables, ce n'est pas faire un si grand tort à la société que de mettre quelque part une barrière, ne fût-ce que pour leur faire soupçonner qu'il faut autre chose que l'ambition et la hardiesse pour prendre une profession libérale.

FIN.

